Les sénateurs veulent rapprocher Poitou-Charentes et Aquitaine

La carte des nouvelles régions examinée aujourd'hui en commission pourrait sortir modifiée de son passage au Sénat.

ROUDEN Céline

La réforme territoriale qui doit être examinée à partir du 1er juillet par le Sénat a une petite chance d'être adoptée, malgré l'absence de majorité des socialistes à la Haute Assemblée sur ce projet. Une majorité inattendue pourrait en effet se constituer pour modifier la carte des 14 grandes régions telle qu'elle a été présentée par le gouvernement.

Celle-ci prévoit une fusion de la région Poitou-Charentes avec le Limousin et le Centre, formant une immense région sans véritable cohérence territoriale, ont dénoncé nombre d'élus. Or, il semblerait qu'un consensus puisse se dégager au Sénat sur le rattachement des régions Limousin et Poitou-Charentes à l'Aquitaine, ainsi que le réclament certains de ses élus, au premier des rangs desquels l'ancien premier ministre et sénateur UMP de la Vienne, Jean-Pierre Raffarin.

« La région Grand Centre ne passe pas du tout, confie un sénateur socialiste. *Il est probable que nous parvenions à nous entendre sur une modification de la carte. »* Le groupe socialiste a d'ailleurs annoncé, hier, qu'il allait déposer un amendement dans ce sens. En revanche, le rapprochement des Pays de la Loire et de la Bretagne se heurte toujours à l'hostilité des élus bretons, notamment écologistes, qui demandent le seul rattachement du département de la Loire-Atlantique.

En gage de bonne volonté, les socialistes envisagent toutefois de proposer un amendement donnant la possibilité aux départements de changer de région au cours de la période 2016-2020, sous réserve de l'accord du conseil départemental et des deux conseils régionaux concernés. Par ailleurs, le nombre maximum de conseillers régionaux, fixé à 150, pourrait être relevé pour satisfaire la demande de certains élus.

Dans ces conditions, certains sénateurs socialistes ne désespèrent que la loi puisse être votée par le Sénat. Tout au moins son article 1, qui détermine les limites des nouvelles régions - l'opposition, mais aussi les communistes et les radicaux, étant opposés à son second volet, qui prévoit le report des élections locales. *« Dans la précédente loi de décentralisation, on a réussi à constituer des majorités inattendues, notamment sur la question des contours des métropoles »,* rappelle le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur. À l'époque, le sénateur UMP des Bouches-du-Rhône avait appuyé la création de la métropole de Marseille.